

EMPLOI

Des partenaires en plus pour l'École de la seconde chance

SEDAN L'École de la seconde chance vient de signer de nouvelles conventions avec des entreprises locales afin d'accueillir des élèves en stage durant plusieurs semaines.

MARIE-AMÉLIE MASSON

En apparence, il ne s'agit que de signatures de convention mais celles-ci ont une grande importance pour l'avenir de ces jeunes. Ces derniers, sortis du système scolaire, ont intégré l'école de la seconde chance (E2C) qui leur permet de bénéficier de cours et de stages dans des entreprises partenaires. Leroy Merlin, Stellantis et l'agence d'intérim Crit de Sedan ont signé des conventions afin d'accueillir des stagiaires au sein de leurs structures. L'objectif de ces signatures est de pérenniser ces échanges et ces accueils. « Accueillir un élève de l'E2C permet de créer de la valeur ajoutée, de partager les valeurs de l'entreprise et qu'elle soit le plus inclusive possible », assure Gulcan Ucgun, responsable des ressources humaines chez Leroy Merlin à Charleville-Mézières.



Leroy Merlin, Stellantis et l'agence d'intérim Crit de Sedan sont les entreprises qui ont signé ces conventions avec l'E2C. Marie-Amélie Masson

“S'il y a match, il y a un contrat d'intérim qui se signe et le jeune sort, ainsi, de notre dispositif”

Selma Djenane

Hélène Hess, sous préfète de Sedan, était présente à cette occasion et a pu rencontrer les sept élèves de l'école. « J'ai pu recueillir les expériences de chacun, voir ce qui marche et ce qui pose un frein, a-elle observé. Nous avons donc établi un certain constat. Ce sont des jeunes qui sont

éloignés des fondamentaux de savoir être et de savoir-vivre, mais le territoire propose énormément de solution et de passerelles qui s'adaptent à eux pour éviter qu'ils ne décrochent une nouvelle fois. » Elle a, d'ailleurs, affirmé sa présence à la direction de l'E2C : « Comptez sur moi, je peux vous mettre en relation avec le réseau “Les entreprises ardennaises s'engagent”, si vous le souhaitez ! » Tout le monde y trouve donc son compte. « L'entreprise voit ce que vaut le jeune sur six semaines, donc près de

210 heures, et le jeune a la sécurité de la convention de stage signée par l'E2C pour s'essayer dans une branche, résume Selma Djenane, responsable du site E2C de Charleville-Mézières et de Fumay. S'il y a match, il y a un contrat d'intérim qui se signe et le jeune sort, ainsi, de notre dispositif. » En 2022 en France, près de 269 entreprises ont accueilli un stagiaire de l'E2C, 33 d'entre elles ont finalement recruté le stagiaire. Dans le secteur, en un an, quatre contrats ont été signés. ■

À qui s'adresse l'école de la deuxième chance ?

Pour pouvoir bénéficier du programme de l'École de la deuxième chance (E2C), ces jeunes répondent à deux critères bien spécifiques. Ils sont tous âgés de moins de 26 ans et ont quitté les bancs de l'école prématuré-

ment, sans qualification. En soi, « ce qui compte réellement, c'est la motivation dont ils font preuve » assure Murielle Pavon, chargée de relations extérieures et de développement au sein de la structure.

Extrait du journal L'Union - Mercredi 28 juin Page:22/23

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)